



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Âge d'entrée dans la vie active, acquisitions et rachats de trimestres

Séance plénière du COR
25 mai 2023

Secrétariat général du COR

Pourquoi permettre de racheter des trimestres ?

- **Augmentation du nombre de trimestres validés** nécessaires pour atteindre la retraite à taux plein et sans proratisation
- **Age d'entrée dans la vie active**
 - Augmente jusqu'à la génération 1975 :
 - Allongement de la durée des études
 - Allongement du délai d'insertion pour les moins qualifiés
- **Années sans validation**
 - Scolarité, transition vers le marché du travail (chômage)
 - Activité au volume insuffisant, parents au foyer, maladie

Années sans validation

Avant le début de carrière :

- La durée des études
- Les périodes de transition (chômage)

Après le début de carrière :

- Activité insuffisante
 - Chômage ne donnant pas lieu à la validation de trimestres
 - Moins de 150 h au Smic par an
 - Parents au foyer (hors AVPF)
- Maladie ne donnant pas lieu à la validation de trimestres

Années sans validation (après le début de carrière)

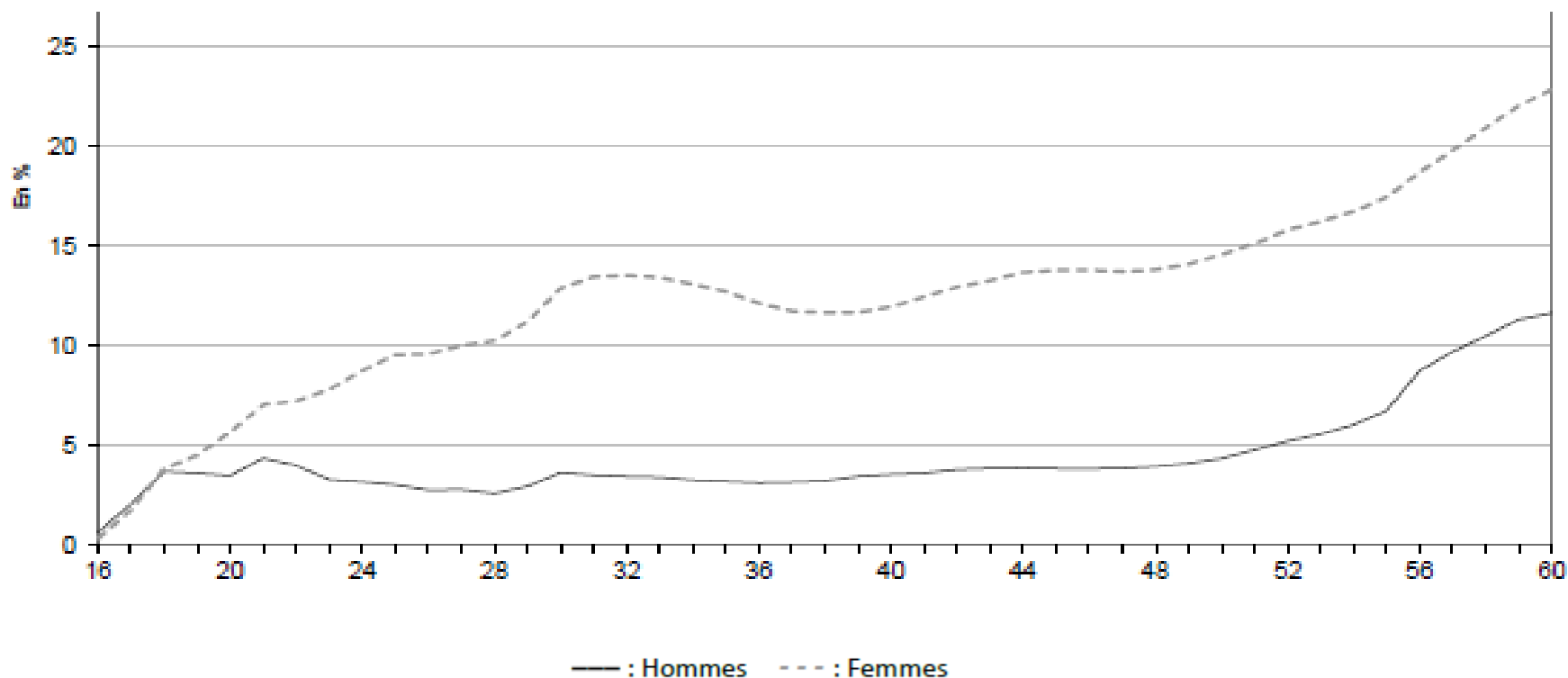
Années sans validation au cours de la carrière

Génération 1954, Document n°8 (Cnav)

52,7 % des femmes et 30,6 % des hommes ont au moins une année civile entière sans validation de trimestre entre l'âge du 1^{er} trimestre validé et le dernier trimestre validé au titre de la retraite

Années sans validation (après le début de carrière)

Pourcentage par âge des assurés de la génération 1954 sans validation l'année civile correspondante



Ordre des présentations (1)

1. Rénovation des cas-types du COR

- Secteur privé
 - C. Berteau-Rapin (SG COR)
- Fonction publique
 - F. Nortier-Ribordy (SG COR)

2. Âge et conditions d'entrée dans la vie active

- Comment l'âge de sortie des études initiales s'articule-t-il avec le début de carrière professionnelle ?
 - M. Orand (Dares)

Ordre des présentations (2)

3. Carrières incomplètes

- Retraite : entre 35 et 44 ans, les femmes des générations 1970 valident autant de trimestres que les hommes (EIC 2017)
 - **A. Marino (Drees)**


4. Les Versements pour la retraite (VPLR)

- Dispositifs de rachat, nombres et rentabilité
 - **S. Grobon (SG COR)**



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)